# **CHAMBRE DES COMMUNES**

Le mercredi 16 février 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### **L'INDUSTRIE**

LA PÉTITION CONCERNANT L'AVENIR DE L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que, récemment, j'ai présenté aux Communes une pétition signée par 11,000 personnes qui s'inquiètent du sort de l'industrie pétrochimique.

Témoignant ainsi de leur générosité, les pétitionnaires ne cherchaient pas à obtenir de l'aide à court et à long termes exclusivement pour l'industrie pétrochimique de dérivés de pétrole, mais bien pour toute l'industrie pétrochimique. Ils sont assez réalistes pour comprendre qu'il s'écoulera un certain temps avant que le gouvernement rende sa décision à la lumière du rapport du groupe de travail, car les avis sont partagés, et cette décision doit tenir compte des opinions exprimées par les industries pétrochimiques de dérivés de pétrole et de gaz, des intérêts du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, ainsi que du fait que des démarches peu judicieuses pourraient inciter les États-Unis à user de représailles.

Cependant, les pétitionnaires et les travailleurs de cette industrie ont le droit de s'attendre qu'on prendra d'ici peu une décision qui, espérons-le, leur apportera de l'aide à court et à long termes.

### LA SOIRÉE BALTE

LA RECONNAISSANCE DES CONSULS HONORAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, avant que le Règlement soit modifié, le député de London-Ouest (M. Burghardt) et le député de Dauphin (M. Lewycky) ont tous les deux appuyé, l'année dernière, une motion aux termes de l'article 43 dont voici le texte:

Que la Chambre, reconnaissant la contribution apportée au Canada par les Canadiens d'origine lettone, lituanienne et estonienne, souhaite la bienvenue à leur consul honoraire et aux représentants de chaque communauté à la dixième soirée balte annuelle sur la colline parlementaire.

La motion a été adoptée à l'unanimité. Nous ne pouvons plus la proposer, mais à l'occasion de la onzième soirée balte annuelle sur la colline parlementaire, il serait bon que tous les députés rendent hommage aux Canadiens d'origine lettone, lituanienne et estonienne, et je présente donc cette demande en leur nom.

Depuis des années, de très nombreux Canadiens souhaitent que les publications du corps diplomatique du gouvernement du Canada reconnaissent les consuls honoraires d'Estonie et de Lettonie au même titre que le consul honoraire de Lituanie. Je sais que tous les députés appuient cette demande, car c'est une façon bien simple, mais efficace, de rendre hommage à ces Canadiens dont la présence parmi nous nous rappelle l'importance de nos droits et libertés.

#### L'AGRICULTURE

APPUI AU PROJET DE LOI VISANT À CRÉER CANAGREX

M. Maurice Bossy (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Madame le Président, les exploitants agricoles de ma circonscription de Kent, de concert avec tous les agriculteurs du pays, tiennent à exprimer une fois de plus leur appui au projet de loi C-85, visant à créer Canagrex, et exhortent le gouvernement à mettre cet organisme d'exportation d'État sur pied dans les plus brefs délais.

Depuis qu'elle a été présentée à la Chambre il y a au moins un an, cette mesure législative rallie de plus en plus l'appui général. Dernièrement, les 200,000 membres de la Fédération canadienne de l'agriculture ont réclamé de nouveau la création d'un organisme d'exportation des produits agricoles, dont le besoin se fait sentir à l'heure qu'il est. Les fermiers du pays croient, comme moi que l'agriculture est le secteur industriel qui nous permettra d'amorcer la reprise économique. Le moment est venu de donner aux Canadiens un mécanisme d'exportation qui nous en fournira le moyen et qui permettra au secteur agro-alimentaire d'accroître ses débouchés sur le marché international.

La Chambre est saisie de cette mesure législative depuis presque 14 mois. De plus, le comité permanent de l'agriculture l'a étudiée pendant quatre mois et y a apporté 14 amendements. On a suffisamment parlé du projet de loi C-85, il est grand temps de passer aux actes. Les exploitants agricoles du pays comptent sur son adoption immédiate.